

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANIER 2020

PRESENTS : Mm ALLEGRE Henri, VACHIER-MOULIN Christian, BAUER Marcel de VILLEBONNE Alain, adjoints

Madame : PAILLASSON Marie-Annick

Messieurs, SELMI Jean-Christophe, SIMON-CHOPARD Nicolas,

ABSENTS EXCUSES : MM DHALLUIN Jean-Pierre, RICHOMME Guy, Mmes GERBE Patricia, MARIUS Annie

Monsieur BAUER Marcel a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 11

EN EXERCICE : 11

QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 7

PROCURATIONS :

Madame MARIUS Annie a donné procuration à Monsieur ALLEGRE Henri

Monsieur DHALLUIN Jean-Pierre à Monsieur BAUER Marcel

1 - Comptabilité Communale : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 :

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : ainsi jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16) : 102 500€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 625.00€, soit 25% de 102 500€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Compte : 21/ Chapitre : 2151

Travaux parking/ Voirie : 15 000€

Compte 21/ Chapitre : 2138 :

Fournitures et pose d'extincteurs : 500€

Compte 21/Chapitre 2188 :

Fourniture et pose d'un écran de cinéma : 1700€

TOTAL : 17 200.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

D'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2 - DEMANDES DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2020 ET DU CONTRAT DE RURALITE 2020:

Les services de la Préfecture de Vaucluse nous ont fait savoir que la commune était éligible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2020).

Cette dotation a pour but de financer la réalisation d'investissements prévus pour l'année 2020. Il a donc été décidé, dans le cadre de ce dispositif, de présenter dans la catégorie « Voirie et équipements communaux et intercommunaux. », le projet concernant les travaux de voirie suivant devis exposé. (variante : fourniture et mise en oeuvre d'enrobés « ocre ».

Par ailleurs, la commune peut bénéficier d'une autre aide financière dans le cadre du Contrat de ruralité passé avec l'Etat pour 2020. Les demandes de subvention devant être déposées avant le 30 janvier prochain.

Il a donc été décidé dans le cadre de ces dispositifs de demander une aide financière pour ces travaux de voirie.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes d'aides financières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet tel qu'il est présenté,

PREVOIT le financement de cette opération sur le Budget primitif 2020,

- SOLLICITE auprès de l'Etat une aide financière au titre de la DETR pour l'année 2020 dans la catégorie « Voirie et équipements communaux et intercommunaux.
- SOLLICITE auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité /2020 pour la réalisation des travaux de voirie.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

3 - Résiliation du bail de location gîte : CARDOT Florence :

Monsieur le Maire informe les membres de la résiliation par Madame CARDOT Florence du bail de location du gîte communal depuis le 1^{er} novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND acte et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités de fin de bail.

DECIDE la remise en location du gîte

AUTORISE le Maire à signer un nouveau bail, de location avec un futur repreneur.

QUESTIONS DIVERSES :

Engagement des forêts de la commune au programme de reconnaissance des certifications forestières en PACA.

Monsieur le Maire informe les membres d'un document destiné à l'adhésion de la commune pour l'ensemble de ses forêts et sur une période de 5 ans au programme e reconnaissance des certifications forestières PEFC.

Il est décidé de reporter ce dossier à une décision ultérieure après avoir étudié les documents ci-joints. Il est donc demandé de transmettre par email à chaque membre du conseil municipal ces documents pour étude. A suivre

Demande de l'association « Les Foyers Ruraux » de la Bastide des Jourdans :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Les Foyers Ruraux » concernant une demande d'autorisation d'utilisation de la salle du Moulin à titre gracieux quelques soirées par an. Les membres décident de proposer à cette association la mise à disposition gratuite de la salle du Moulin 4 fois par an (à l'essai pour l'année 2020) en remplacement de la subvention à verser en 2020.

Intervention de Marie-Annick PAILLASSON :

Il faudrait faire nettoyer le gros caniveau situé le long de la piste DFCl de Roumagou avec un tractopelle.

Intervention de Marcel BAUER :

Prochaine séance du cinéma « Docteur ? », prévue le 29 janvier 2020 à 20h30.

La séance est levée à 19h30.